

1446, 7 octobre – Moulins.

Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, mande à son conseil de Beaujolais de s’informer sur la supplication d’Antoine du Molar, à propos d’une portion du bois près du Bief du Héron, sur le chemin entre Lent et Montbegos.

A. Original perdu.

MENTION : (1) dans la décision du conseil du Beaujolais, datée du 11 juillet 1447. Paris, Archives nationales, P 1391/1, n° 562.

MENTION : (2) dans l’acte de Charles I^{er} du 23 mai 1447 (n° 221). Paris, Archives nationales, P 1391/1, n° 562.

(DEPERDITUM)

(1) Nostre tres redoubté seigneur, a vostre bonne grace nous nous recommandons tres humblement. Et vous plaise savoir, nostre tres redoubté seigneur, que naguere receumes voz lettres closes escriptes a Molins le septieme jour d’octobre dernier passé, avecques la supplication qui vous avoit esté baillée et presentee pour la partie de Anthoine du Molar, escuier du païs de Savoie, et pour savoir la verité du contenu en ladite supplication (...).(2) Savoir vous faisons que nous avons receues voz lettres missoives pourtans relacion, contenans que comme nagueres vous eussions mandé et commis que vous vous informissiez bien et diligemment de et sur le contenu en la requeste que par lors nous fut baillée et presentee par Anthoine du Molar pour obtenir lesdits congé et licence, et laquelle vous avons envoyée pour vous informez sur icelle (...).

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).